

ANNEXE B. RÉSEAUX, ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES MAJEURS

Cette section identifie les infrastructures et les équipements (publics ou privés) présents sur le territoire de la ville et dont le rayonnement dépasse généralement l'échelle locale (Tableau 53). Les équipements et infrastructures à caractère local et supralocal font partie des services de proximité.

Tableau 53. Catégories de rayonnement

Rayonnement	Territoire d'application
Local	Quartier
Supralocal	Plus d'un quartier, mais ne correspond pas à l'ensemble du territoire de la ville
Territorial	Ensemble du territoire de la ville
Régional	Région de l'Abitibi-Témiscamingue
Suprarégional	Dépasse les limites de l'Abitibi-Témiscamingue

Annexe B.1 Administration publique

La création des régions administratives dans les années 1960 marque un tournant majeur dans le développement de Rouyn-Noranda qui est alors devenue la capitale administrative de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du Québec. Cela a eu comme conséquence de pourvoir la ville de nombreux équipements dédiés à la fonction publique et d'autres activités de nature publique ou parapublique (université, cégep, Hydro-Québec, etc.). Les Tableaux 54 à 56 identifient les principaux équipements consacrés à l'administration publique (scolaire, municipale, régionale, provinciale et fédérale).

Tableau 54. Équipements relevant de l'administration fédérale

Équipement (emplacement)	Service	Quartier	Rayonnement
Édifice Réal-Couette 151, av. du Lac	Agence canadienne d'inspection des aliments	Centre-ville	Suprarégional
	Assurance emploi	Centre-ville	Territorial
	Service correctionnel du Canada	Centre-ville	Suprarégional
	Société canadienne des postes	Centre-ville	Territorial
	Centre des ressources humaines du Canada	Centre-ville	Territorial
BDC 139, av. Québec	Banque de développement du Canada	Rouyn-Noranda-ouest	Suprarégional
44, av. du Lac	Agence du revenu du Canada	Centre-ville	Suprarégional
97, av. Perreault	Défense nationale (Manège militaire 9 ^e génie)	Centre-ville	Suprarégional
161, av. Murdoch	Société d'aide au développement des collectivités	Centre-ville	Territorial

Tableau 55. Équipements relevant de l'administration provinciale

Équipement (emplacement)	Service	Quartier	Rayonnement
Édifice Tétra 255, av. Principale	Services Québec	Centre-ville	Régional
	Curateur public du Québec	Centre-ville	Régional
	Conseil du statut de la femme	Centre-ville	Régional
	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	Centre-ville	Suprarégional
	Office de la protection du consommateur	Centre-ville	Régional
	Régie du logement	Centre-ville	Régional
Place du Commerce 164-170, av. Principale	Ministère des Affaires municipales et des Régions	Centre-ville	Régional
	Régie du bâtiment	Centre-ville	Régional
	Investissement Québec	Centre-ville	Régional
	Ministère du Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation	Centre-ville	Régional
	Ministère de la Sécurité publique Conférence régionale des élus	Centre-ville Centre-ville	Régional Régional
Centre administratif 180, boul. Rideau	MRNF – FAPAQ	Rouyn- Noranda ouest	Régional
	MAPAQ	Rouyn- Noranda ouest	Régional
	Ministère du Développement durable et des Parcs	Rouyn- Noranda ouest	Suprarégional
	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Rouyn- Noranda ouest	Régional
Édifice Thibault 33, rue Gamble O.	Centre de services partagés du Québec	Centre-ville	Régional
	Commission des normes du travail	Centre-ville	Suprarégional
	Commission de la santé et de la sécurité du travail	Centre-ville	Régional
	Régie des rentes du Québec	Centre-ville	Régional
Édifice Théberge 19, rue Perreault E.	Régime québécois d'assurance parentale	Centre-ville	Suprarégional
	Ministère de la Culture et des Communications	Centre-ville	Suprarégional
1, rue du Terminus Est	Commission des lésions professionnelles	Centre-ville	Régional
	Société immobilière du Québec	Centre-ville	Suprarégional
Centre de service 155, chemin Senator	Ministère des Transports du Québec	Rouyn- Noranda ouest	Territorial

Équipement (emplacement)	Service	Quartier	Rayonnement
Complexe Malo 70-80-82, av. Québec	Ministère des Transports du Québec (direction régionale)	Rouyn- Noranda ouest	Suprarégional
	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	Rouyn- Noranda ouest	Régional
Centre de santé et des services sociaux, 1, 9 ^e Rue	Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue	Vieux- Noranda	Suprarégional
Édifice poirier 27, rue du Terminus O.	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Centre-ville	Suprarégional
Immeuble du Terminus 52, av. Horne	Aide juridique	Centre-ville	Territorial
	La Financière agricole du Québec	Centre-ville	Régional
Sûreté du Québec 205, boul. Rideau	Sûreté du Québec (Bureau régional)	Rouyn- Noranda ouest	Suprarégional
215, boul. Rideau	Ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport	Rouyn- Noranda ouest	Suprarégional
187-191, av. Murdoch	Centre local d'emploi	Vieux- Noranda	Territorial
1375, av. Larivière	Société de l'assurance automobile du Québec	Des Pionniers	Territorial
Centre administratif 401, boul. Rideau	Hydro-Québec	Rouyn- Noranda ouest	Suprarégional
Direction La Grande Rivière 1095, rue Saguenay	Hydro-Québec	Noranda-Nord /Lac-Dufault	Suprarégional

Tableau 56. Équipements relevant de l'administration municipale ou scolaire

Équipement (emplacement)	Service	Quartier	Rayonnement
Hôtel de ville 100, rue Taschereau Est	Mairie	Centre-ville	Territorial
	Administration	Centre-ville	Territorial
	Service de l'aménagement	Centre-ville	Territorial
	Services communautaires et de proximité	Centre-ville	Territorial
Bibliothèque municipale 201, av. Dallaire	Bibliothèque	Centre-ville	Territorial
	Service de l'animation en loisirs et espaces verts	Centre-ville	Territorial
111, 9 ^e Rue	Service des incendies (casernes de pompier)	Vieux-Noranda	Territorial
104, 8 ^e rue	Service de l'évaluation	Vieux-Noranda	Territorial
Garage municipal 725, av. Lord	Service des travaux publics	Dallaire	Territorial
161, av. Murdoch	Centre local de développement de Rouyn-Noranda	Vieux-Noranda	Territorial
70, rue des Oblats Est	Commission scolaire de Rouyn- Noranda	Dallaire	Territorial
1675, av. Larivière	Bureau d'information touristique	Des Pionniers	Territorial

Annexe B.2 Éducation et petite enfance

L'éducation occupe une place importante et tous les niveaux sont dispensés, du primaire au doctorat. Les équipements d'éducation sont indispensables à l'amélioration de la qualité de vie de la population de Rouyn-Noranda. Ils assurent l'accès à un enseignement qui permet l'acquisition des connaissances et des savoir-faire. Les écoles primaires et centres de la petite enfance (CPE) ne sont pas indiqués ici parce qu'ils font partie des services de proximité et présentent une portée locale ou supralocale. Il en est de même pour les écoles primaires. Le Tableau 57 identifie les équipements qui prodiguent un enseignement collectif, qu'il soit général ou spécialisé.

Tableau 57. Équipements éducatifs

Emplacement	Équipement	Quartier	Rayonnement
10, av. Québec	Noranda School (primaire et secondaire)	Vieux-Noranda	Territorial
200, 19 ^e Rue	Pavillon l'Élan (primaire et secondaire)	Rouyn-Noranda ouest	Territorial
9, 10 ^e Rue	École secondaire La Source	Vieux-Noranda	Territorial
275, rue Forbes	École secondaire Iberville	De l'Université	Territorial
15, 10 ^e Rue	Centre de formation professionnelle Polymétier	Vieux-Noranda	Suprarégional
225, rue Perreault Est	Centre Élisabeth-Bruyère (éducation des adultes)	Centre-ville	Territorial
425, boul. du Collège	Cégep de l'Abitibi- Témiscamingue	De l'Université	Suprarégional
445, boul. de l'Université	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	De l'Université	Suprarégional

Annexe B.3 Santé et services sociaux

La présence d'équipements et d'infrastructures publics de santé et de services sociaux revêt une importance majeure. Leur présence est essentielle au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie de la population. Avec le vieillissement de la population, l'accès à des soins de santé de qualité devient un enjeu de société de plus en plus important et ce besoin devrait aller en s'accroissant. Avec la fusion du centre hospitalier, du CLSC et du CHSLD, Rouyn-Noranda est munie d'un pôle de santé fort et structurant. Le Tableau 58 identifie les établissements où des soins de santé (infirmiers, médicaux ou de réadaptation) sont prodigués.

Tableau 58. Équipements de santé et de services sociaux

Équipement (emplacement)	Service	Quartier	Rayonnement
Centre de santé et de services sociaux de Rouyn-Noranda (4, 9 ^e Rue)	Centre Hospitalier	Vieux-Noranda	Suprarégional
	CLSC Le Partage des eaux	Vieux-Noranda	Territorial
	CHSLD (pavillon Youville)	Vieux-Noranda	Territorial
	Santé publique	Vieux-Noranda	Régional
	Centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté (Point de service)	Vieux-Noranda	Territorial
	Centre Normand (Point de service)	Vieux-Noranda	Territorial
Maison Pie XII (512, av. Richard)	Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)	Dallaire	Territorial
Centre de réadaptation La Maison (100, chemin du Docteur-Lemay)	Centre de réadaptation (déficience physique, jeunes en difficulté d'adaptation, autisme)	Dallaire	Régional
Centre de réadaptation Clair Foyer (212, av. Principale)	Centre de réadaptation (déficience intellectuelle)	Centre-ville	Territorial
891, rue Perreault	CHSLD (ressource du Sourire)	Des Pionniers	Territorial

Source : Ministère des Affaires municipales et des Régions, 2004

Annexe B.4 Sécurité publique

Les équipements liés à la sécurité publique sont ceux destinés à la protection des biens et des personnes qui habitent le territoire de la ville. Le Tableau 59 identifie les différents équipements relevant de la sécurité publique.

Tableau 59. Équipements de sécurité publique

Équipement	Emplacement	Quartier	Rayonnement
Caserne de pompiers	111, 9 ^e Rue	Vieux-Noranda	Territorial
Palais de justice	2, av. du Palais	Centre-ville	Territorial
Poste de la Sûreté du Québec	205, boul. Rideau	Rouyn-Noranda-ouest	Territorial
Service centralisé des appels d'urgence 911	--	--	Suprarégional
Gendarmerie royale du Canada	24, av. Murdoch	Vieux-Noranda	Suprarégional
Point de service ambulance	130, 13 ^e Rue	Rouyn-Noranda-ouest	Territorial
Point de service ambulance	3, 2 ^e Avenue E.	Cadillac	Territorial

Annexe B.5 Sports et loisirs

Les équipements sportifs et de loisir sont destinés à la pratique d'activités sportives individuelles ou collectives et au divertissement des personnes. Ces activités sont pratiquées autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le Tableau 60 identifie les infrastructures et les équipements liés aux sports et aux loisirs, à l'exception des terrains de baseball, des terrains de soccer, des terrains de jeu et des patinoires extérieures qui offrent un rayonnement local.

Tableau 60. Équipements de sports et loisirs

Équipement	Emplacement	Quartier	Rayonnement
Aréna Jacques-Laperrière et Réjean-Houle	222, av. Dallaire	Centre-ville	Territorial
Club de golf Dallaire (18 trous)	720, av. Dallaire	Dallaire	Territorial
Club de golf Noranda (9 trous)	1, chemin du Golf	Vieux-Noranda	Territorial
Terrain de golf Embo (9 trous)	321, boul. D'Alembert	D'Alembert	Territorial
Centre de ski de fond du lac Noranda (plage, volleyball)	Coin boul. Rideau et 15 ^e Rue	Rouyn-Noranda-ouest	Territorial
Terrain de tennis Dallaire	250, av. Dallaire	Dallaire	Territorial
Terrain de tennis Murdoch	2, av. Murdoch	Vieux-Noranda	Territorial
Centre de plein air Granada	40, chemin Lavigne Est	Granada	Territorial
Salon de quilles	1300, av. Larivière	Des Pionniers	Territorial
Piste d'athlétisme	Coin boul. de l'Université et rue Iberville	De l'Université	Territorial
Centre sportif multidisciplinaire (Salle de curling et gymnase)	218, avenue Murdoch	Vieux-Noranda	Territorial
Aréna Dave-Keon	218, avenue Murdoch	Vieux-Noranda	Territorial
Centre de plein air Mont-Kanasuta	376, chemin du Mont-Kanasuta	Arntfield	Suprarégional
Centre de ski de fond d'Évain	450, av. de l'Église	Évain	Territorial
Centre éducatif forestier du lac Joannès	703, chemin des Cèdres	McWatters	Suprarégional
Champ de tir au pistolet et à la carabine	733, chemin de la Sablière	McWatters	Territorial
Centre communautaire d'Évain	200, rue Côté Ouest	Évain	Territorial
Parc Mouska	125, 15 ^e Rue	Rouyn-Noranda-ouest	Territorial

<p>exploitation, il est recommandé d'établir la distance à 1km. Une autre option pourrait être de moduler les distances en fonction de l'affectation du territoire. Dans l'affectation ressource naturelle qui englobe le secteur de Cadillac, la distance pourrait être de 1 km, tandis que dans l'affectation urbaine, les distances pourraient être celles proposées au SAD. Par ailleurs, dans l'esprit du principe d'établir des protocoles d'entente entre la Ville et ses acteurs industriels, il serait souhaitable que la Ville informe les entreprises minières de tout projet de développement immobilier, commercial ou récréatif dans les secteurs en périphérie des sites d'exploitation minière de façon à prévenir ou éviter des situations susceptibles de causer des incon vénients ou des risques. (Agnico-Eagle)</p>	
<p>Le tableau 45 spécifie également des distances des cours l'eau par rapport à des activités minières ou des aires d'accumulation de résidus miniers. Or, ces distances sont contraignantes, car elles sont nettement plus grandes que celles prescrites dans la réglementation environnementale québécoise. En effet, ce tableau requiert que les installations d'exploitation minière ou les aires d'accumulation de résidus miniers soient localisées à une distance supérieure à 300m d'un lac ou encore 150 m d'un cours d'eau même s'il seulement intermittent. Pour les installations minières, nous proposons une harmonisation avec les exigences du règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier, qui représente le point de référence, et qui requiert une distance de protection de 20 m. Il convient de rappeler que le gisement est là où il se trouve, et que la mine doit être là où est le gisement. Pour les parcs à résidus, il est proposé de prendre les mêmes exigences que celles de la Directive 019 du MDDEP qui requiert une distance d'au moins 30 m par rapport à la ligne naturelle des hautes eaux. En effet, la démarche de sélection d'une aire pour y entreposer des résidus miniers s'avère extrêmement exigeante et doit satisfaire plusieurs critères (superficie affectée, nombre de bassins versant touchés, présence de milieux humides, proximité des usages, routes, impact visuel, espèces menacées ou vulnérables, hauteur des digues, distances des installations minières, etc.). D'Autres part, ces aires correspondent à de grandes superficies (50 ha à 350 ha), compte tenu des volumes à entreposer, de sorte qu'on peut difficilement être loin de tout cours d'eau, le territoire de la Ville possédant un grand nombre de ruisseaux, lacs et rivières. (Agnico-Eagle)</p>	<p>À l'exception des lieux d'élimination ou de valorisation des matières résiduelles ou des biosolides, les distances séparatrices par rapport au cours d'eau et aux lacs ont été supprimées puisqu'il s'y a déjà des lois, normes et règlements qui encadrent le positionnement des autres usages.</p>

Plan d'action	
Commentaires des participants	Actions prises
<p>Comme ville MRC, la ville de Rouyn-Noranda à l'opportunité d'être en plein contrôle à la fois sur son schéma d'aménagement et sur son plan d'urbanisme. Pour que ces deux outils soient une source d'immobilisation, il faut que ceux-ci donnent la vision d'une direction la plus claire possible et que le plan d'action qui les accompagne puisse canaliser les énergies vers les résultats qui sont attendus. À cet égard, nous avons une dernière crainte concernant la façon dont le plan d'action a été organisé à la fin du document sur le schéma, que cela soit plus difficile à être atteint compte tenu que le plan d'action tel que libellé nous semble à la fois un peu imprécis et on ne voit pas beaucoup de priorisation sur la façon dont on entend conduire les 78 intentions d'aménagement qu'on y retrouve. Donc on aurait souhaité avoir plus de détails sur les échéanciers entre autres ainsi que les enjeux budgétaires. (SDC)</p>	<p>Un plan d'action plus élaboré sera fait pour le plan d'urbanisme et tiendra compte des intentions d'aménagement du SAD.</p>
<p>Suite à la lecture du schéma d'aménagement et de développement révisé 2009, nous sommes heureux d'apprendre que le SPBAT est considéré comme partenaire au plan d'action notamment aux intentions d'aménagement numéro 44, 45 et 46 afin d'établir une réglementation sur l'abatage d'arbre en forêt privée. À cet effet, le SPBAT confirme son intention de participer et de collaborer aux règlements d'abatage ainsi qu'aux études et analyses sur le potentiel d'activité économique et le capital environnemental, faunique et forestier des forêts privées sur le territoire. (SPBAT)</p>	<p>Commentaire ne faisant pas l'objet d'une modification au document.</p>
<p>On n'est pas cité et c'est normal, on est un jeune organisme. Peut-être pour faire les choses à l'envers le Groupe Eco-Citoyen de Rouyn-Noranda c'est environ 200 membres de Rouyn-Noranda puis c'est une vocation d'éducation relative à l'environnement. Donc, soyez assuré que s'il y a un intérêt de la Ville de Rouyn-Noranda à collaborer avec nous, on a des dossiers communs et on travaille dans le même sens et jusqu'à maintenant notre feuille de route prouve que notre approche est très modérée et elle est surtout basée sur des faits donc elle est constructive puis elle peut certainement servir la ville de Rouyn-Noranda dans la sensibilisation à l'environnement. (GECO)</p>	<p>Le GÉCO sera ajouté dans les partenaires (où c'est pertinent) et à plusieurs endroits il est indiqué « groupes environnementaux », qui incluent dans certain cas cet organisme.</p>